

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 46

Artikel: Le lien conjugal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fait aucun quartier. Rovéréa prend alors la résolution de faire une trouée dans le Pays de Vaud. Il rassemble la Légion et la conduit à marches forcées à Anet. Mais il trouve le pont de la Thièle occupé par les milices neuchâtoises, qui s'opposent à son passage. Il apprend, en même temps, la défaite des insurgés de Ste-Croix, auxquels il comptait donner la main. Rovéréa offre alors une seconde fois à ses soldats de les licencier, tandis que, d'autre part, il négociait avec Schauenbourg pour obtenir une capitulation honorable. De nouveau, les soldats refusèrent d'abandonner leur poste.

« Non ! s'écrièrent-ils, nous ne voulons pas vous quitter ; nous voulons mourir avec vous » à nos canons, et sous nos drapeaux ! »

Au même instant, les sentinelles de la Légion signalent l'approche des Français. Le combat ne tarde pas à s'engager ; mais les tirailleurs français se retirent après une vive fusillade.

« Je présumai, dit Rovéréa, que cette reconnaissance serait bientôt suivie d'une attaque sérieuse, et j'admire la contenance de mes braves Vaudois : les canonniers, tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins, autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. Nous étions complètement enfermés et sans espoir de retraite. Cependant, je puis affirmer n'avoir entendu d'autres plaintes que celles du retard des Français à nous attaquer. »

Le 9 mars enfin, arriva la réponse de Schauenbourg : la Légion était autorisée à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages. Elle regagna le Pays de Vaud par le comté de Neuchâtel.

Avant d'émigrer à Ravensburg, où s'était enfui l'ancien avoyer de Steiger, Rovéréa adressa encore la lettre suivante à l'Assemblée représentative du Pays de Vaud :

Messieurs, les événements de la guerre ayant amené l'honorable licenciement de la Légion romande, formée de volontaires du Pays de Vaud qui voulurent rester fidèles au serment prêté à leur ancien souverain, j'ai l'honneur de vous adresser la capitulation que leur a accordée le général en chef de l'armée française. J'espère qu'en vertu de cette capitulation, ces braves gens ne seront nullement inquiétés chez eux. La distinction flatteuse et exclusive aux troupes sous mes ordres de pouvoir rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages, doit jeter quelque lustre sur le peuple que vous représentez.

C'est à la justice et à l'humanité de mes compatriotes que je recommande mes compagnons d'armes. C'est à plusieurs titres qu'ils méritent de la part de leurs compatriotes, l'entier oubli de la différence d'opinion qu'ils manifestèrent.

On m'affirme que vous m'avez personnellement proscrit ; je ne me permets aucune observation sur ce procédé, seulement, je vous prie de vouloir bien me le notifier positivement.

Je suis, parfaitement, Messieurs, votre très humble serviteur.

Neuchâtel, 9 mars 1798.

LE COLONEL DE ROVÉREA.

Ainsi finit cette Légion fidèle, dont l'énergie et le courage honorent l'esprit militaire de notre peuple et étaient bien faits pour inspirer un poète tel que le regretté Warnery.

Les petits bergers.

Il pleut. Le vent âpre secoue
Les arbres sans fruits des vergers,
Et les pauvres petits bergers,
Tristes, aujourd'hui font la moue.

Dans la plaine où je peux les voir
Immobiles, les pauvres mioches,
Les deux mains au fond de leurs poches,
Tout transis, regardent pleuvroir...

Ils ont mis la plus longue veste
Du père, en guise de manteau,
Et se sont coiffés d'un chapeau
Dont le grand âge est manifeste.

Leurs pieds, chaussés de lourds sabots,
Dans l'herbe haute disparaissent,
Et, tandis que leurs vaches paissent,
Sous l'averse courbant le dos,

Ils songent, les petits bouts d'hommes,
Aux jours de soleil disparus,
Aux jeux sous les arbres touffus,
Aux vergers ployant sous les pommes...

Pourtant ils restent, boutonnés
Dans leur veste, attendant qu'il « chotte »,
Et de leur figure pâlotte
On ne voit que le bout du nez.

A. ROULIER.

Pas de courant. — Une voiture du tram demeurait en panne, l'autre jour, place de la Riponne.

— Alors, conducteur, qu'y a-t-il ? pourquoi ne marche-t-on pas ? demande une dame nerveuse.

— Parce qu'il n'y a pas de courant.

— Pas de courant ? pas de courant ? .. Et pourquoi donc ?

Le conducteur impatienté :

— Parce qu'à l'usine ils ont oublié d'ouvrir les fenêtres. B.

Oh ! le hasard.

CHARLI. — Tu dis, papa, que je suis né à Lausanne ; mais maman où est-elle née ?

LE PÈRE. — A Cossonay.

CHARLI. — Et toi, papa, où es-tu né ?

LE PÈRE. — A Nyon.

CHARLI. — Que c'est drôle, tout de même, que tous les trois on se soit rencontrés comme ça.

Le soldat-citoyen.

Nous extrayons d'un journal français les lignes suivantes, qui sembleraient prouver que, peu à peu, on en arrive à une conception plus rationnelle des droits et des devoirs du soldat.

A l'instruction des soldats on joint maintenant des efforts sérieux afin de former le cœur et l'intelligence des jeunes gens que la patrie est obligée de prendre à leurs familles pour assurer la sécurité nationale.

Le commandement ne se borne plus à ordonner l'obéissance ; il cherche à rendre moins pénibles les années de caserne.

Le général Dalstein, commandant le sixième corps, vient, par une heureuse initiative, d'adresser aux colonels placés sous ses ordres une circulaire par laquelle il recommande de faire un cordial accueil aux conscrits. Au lieu des odieuses et ridicules brimades anciennes, ils devront être aidés affectueusement pendant leurs premiers pas dans cette existence nouvelle.

S'occuper de leur hygiène, veiller sur leur santé, ne pas les faire lever trop tôt, ne pas les exposer aux rigueurs du plein air avant une certaine heure, en un mot s'efforcer d'unir les officiers et leurs subordonnés dans un même sentiment de confiance réciproque, ce qui engendrera la véritable discipline.

En même temps et dans un même désir d'adoucir le plus possible l'accablissement des devoirs militaires, le ministre de la guerre donnait des instructions pour qu'on s'occupât d'organiser des distractions à la caserne, qu'on y installât des salles de récréations et de lecture, qu'on y favorisât des jeux, des représentations théâtrales, qu'on y fit des conférences sur des sujets instructifs, etc.

Le lien conjugal.

— Paul, mon ami, je t'en prie, ne monte pas dans cette barque ; tu vas t'exposer.

— Mais non, chérie.

— Ah ! grand Dieu que je suis malheureuse ! Si tu allais te noyer ? Tu ne sais pas nager.

— Laisse donc, je me connais.

— Eh bien, laisse-moi au moins ta montre et ta chaîne...

Lo mariadzo.

(Consels de l'onclio Djan-Abram.)

Attiuta, Féli ! desâi on dzo l'onclio Djan-Abram à son névâo, te m'ê dis que t'as idée de t'ê mariâ ; et bin, t'as ma fai rêson ! kâ, po restâ valet, avoué lo trein que n'êin perquie, cein n'âodrai pas ; t'ê tot solet d'einfant et après ton père, t'arâ on gros ménadzo et t'ê faut 'na fenna !

Mâ, se lo mariadzo est on boun'affère, l'â assebin s'ê petits travai et s'ê cousins et l'êst oquiè que faut bin ruminâ, devant de lo fèrè, kâ mon père-grand no desâi : *Qu'â la coaila s'ê mariè, â lezi s'êin repeind* ; po bin derè : l'êst 'na corta patsa et lonqu'attalse.

Ora, t'ê faut t'ê tsertsi 'na dzeintia felhie, que pouèssè no conveni ; et cein n'êst pas molèzi, kâ te sâ coumeint on de : *On meltrâi bin on tsapè à n'on tsin que trovèrâi 'na fenna* ; adon quand t'arâ trovâ 'na solida lurenâ, t'ê faut pas mouzi po la demandâ ô père, kâ, on outro porrai bin la t'ê socliâ devant lo naz : *Po preindre lo nid, faut pas atteindre que l'ê z'osès séyant via*, s'on dit. Ne vouaitie pas non pllie à la biautâ, kâ la biautâ ne met rein dein la fatta, coumeint diont cliâu de Velâ : *Ne faut pas vouaiti l'herba à la rojâ et l'ê felhiès à la tsandaila* ; pu, te n'as pas tant fautâ de corattâ po trovâ oquiè, on t'â 'na cognessance sein trâo s'ê demesèzi ; ora, l'ê boun'amies vo tsi-zont quasu dein l'ê brès, l'êst por cein qu'on desâi l'ê z'autro iadzo : *Quand l'ê proumès sant mâores tsi-zont sein l'ê grulâ ; l'ê felhiès sant l'ê mîmo quand l'ont fautâ de mariâ.*

Se la felhie est galèza, tant mi ! Mâ, tein marièrâi mimameint 'na tota pouèta, poru que ne sâi pas 'na vouamba, cein ne vâo rein derè, l'ê z'einfants que t'ê veindront saront tot parai dâi galès bouèbo, kâ po l'ê fennès, l'ê coumeint po l'ê tsattès : *pouèta tsatta a b'ê menons*, no desâi mon père. Po choisi, t'ê faut petou vouaiti se la mère l'êst bouna, se l'êst pottua, peggnetta, et crouie avoué se n'hommo, cein vâo mi : *Dè bon plliant, plliantâ ta vegna, dè bouna mère preind la felhie*, qu'on no desâi.

Et po cein qu'êin est de la marmaille, n'êin faut pas trâo dein on hotò, kâ c'ê qu'â prâo felhiès et prâo tîi, jamè dzouie ne s'ê vai ; mâ, quand l'ê z'einfants vo z'arrevont l'ê z'ons apri l'ê z'autro, ma fai, à la garda ! *Lo bon Dieu n'êinvouyè jamè lo tsevri sein lo bosson po lo neri.*

Ora, te sâ, l'ê fennès ont lo diablo po batolhi et fèrè l'ê tapettès, le sont totès l'ê mîmo et à cein on pâo rein lâi fèrè, mâ se dâi iadzo la tinna vint à trâo menâ lo mor, subllia lâi cliâo cauquiès dittons : *Veint que dzâlè, bise que dèdzâlè et fenna que pou parle sont trai tsouzès rudameint rares.* — *Quand fennès bot-sont de parlâ, l'einterrèmeint faut apprèdâ.* — *Se l'ê leingues de fennès bourlâvans, lo bou sarâi po rein.* — *Mor de fennè ei via de tsevau, l'êst la tsevance de l'hotò.* Et se le barjaquè avoué 'na vesena devant la grandze, cria-lâi : *Eintre no sai de, diont l'ê fennès quand l'ant tot de !* Et te vas vaire coumeint le va veni réimpougni s'ê z'èzes.

Pu sa-tou cein que diont dâi mariadzo, cliâo de Montbovon : *Mariâde-vo, mariâde-vo pas, mô l'ê motses, mô l'ê tavans*, que te sâ prâo cein que cein vâi derè.

Enfin, po fini, vu t'ê bailli on derraï conset et c'ê z'liquie, vu lo t'ê derè à l'orolhie, po que nion ne l'ouzè : ne preind pas po ta fenna 'na lurenâ que sâi 'na gaupa qu'âussè to-ès l'ê senannès dâi novès boun'amis, âobin 'na corra-